

Conseil Municipal du 11 Avril 2016

Le Conseil Municipal est convoqué le Lundi 11 Avril 2016 à 20 h 30 dans la salle de la mairie.

Ordre du Jour :

- Droits de préemption
- M14 : Approbation compte de Gestion, Compte administratif - Affectation de résultat - Vote du budget Primitif- Vote des taux d'imposition
- M49 : Approbation compte de gestion, Compte administratif – Affectation de résultat - vote du budget primitif
- Vote des taux d'imposition
- Cimetière : tarifs des concessions
- Foyer : choix du mobilier
- Animaux domestiques : SACPA : convention capture des chats errants – réglementation
- Alès Agglomération : avis du Conseil municipal sur le rapport de la cour des comptes
- Questions diverses

Présidence : Eric TORREILLES

Présents : Mrs et Mmes Astier Jean Louis, Berbon Evelyne, Bignolles Martine, Eva Bonnaure, Carrasco Sylvie, Durand Philippe, Fernandes Annie, Fraisse Bruno, Levailant Jean-Pierre, Anne Linssolas, Stéphane Manoël, Roblin Christine, Saint Pierre Eric,, Torreilles Eric, Trillon Christian, Veyrat Bernard.

Excusés : Talagrand Philippe , Auvray Nelly , Aubrun Maryline

Secrétaire : Eva BONNAURE

Compte rendu affiché le 18-04-2016

La séance est ouverte à 20 h 30

Mr le Maire donne le compte rendu de la dernière séance.

Le procès-verbal de ladite séance est approuvé à l'unanimité.

Mr le Maire propose le rajout de plusieurs points à l'ordre du jour : Acquisition de terrains délaissés de la voie ferrée au Conseil départemental – Occupation temporaire de la parcelle AD N°2098p – Embauche d'un contrat aidé – Renouvellement de la Charte avec Handicap 30 – Demande de Subvention DETR.

Il propose que soit reporté le choix du mobilier et l'approbation du rapport de la cour des comptes sur Alès Agglomération par manque d'information.

Il informe le Conseil qu'il n'y a pas de Droit de Préemption à présenter.

Le conseil donne son accord sur ces changements de l'ordre du jour.

Délibération N°2016-019
Compte administratif M 14

Mr le Maire se retire ; Sous la présidence de Mme Annie FERNANDES, le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité le compte administratif 2015 - M14 qui se résume ainsi qu'il suit :

Section de fonctionnement :

Recettes de fonctionnement : 1 102 322.71 €

Dépenses de fonctionnement : 649 797,10 €

Conseil Municipal du 11 Avril 2016

| | |
|-----------------------------------|----------------|
| Excédent de fonctionnement : | 452 525.61 € |
| Section d'investissement : | |
| Recettes d'investissement : | 744 543,92 € € |
| Dépenses d'investissement : | 735 288.71 € € |
| Excédent d'investissement : | 9 255.78 € |

| Libellé | Fonctionnement | | Investissement | | Ensemble | |
|-----------------------------|---------------------|-----------------------|---------------------|---|---------------------|-----------------------|
| | Dépenses ou déficit | Recettes ou excédents | Dépenses ou déficit | Recettes ou excédents définitifs tels que résumés ci-dessus , | Dépenses ou déficit | Recettes ou excédents |
| Résultats reportés | | 294 438,54 € | 138 776,55 € | | 138 776,55 € | 294 438,54 € |
| Opérations de l'exercice | 649 797,10 € | 807 884,17 € | 596 511,59 € | 744 543,92 € | 1 246 308,69 € | 1 552 428,09 € |
| TOTAUX | 649 797,10 € | 1 102 322,71 € | 735 288,14 € | 744 543,92 € | 1 385 085,24 € | 1 846 866,63 € |
| Résultats de clôture | | 452 525,61 € | | 9 255,78 € | | 461 781,39 € |
| <i>Restes à réaliser</i> | | | | | | |
| <i>TOTAUX CUMULES</i> | | 452 525,61 € | | 9 255,78 € | | 461 781,39 € |
| <i>RESULTATS DEFINITIFS</i> | | | | | | 461 781,39 € |

| |
|---|
| <i>Délibération N°2016-020</i> <i>Approbation du compte de gestion M14 de Mr le Receveur</i> |
|---|

Le compte de gestion M14 2015 de Mr le Receveur Municipal est approuvé à l'unanimité.

| |
|--|
| <i>Délibération N°2016-021</i> <i>Compte administratif M 49</i> |
|--|

Sous la présidence de Mme Annie FERNANDES, le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité le compte administratif 2015 M49 qui se résume ainsi qu'il suit suivant tableau joint à la présente délibération :

| | |
|---------------------------------|--------------|
| Section d'exploitation : | |
| Recettes de fonctionnement : | 269 809.01 € |
| Dépenses de fonctionnement : | 54 435.97 € |
| Excédent de fonctionnement : | 215 373.04 € |

| | |
|-----------------------------------|--------------|
| Section d'investissement : | |
| Recettes d'investissement : | 196 662.59 € |
| Dépenses d'investissement : | 35 096.30 € |
| Excédent d'investissement : | 161 566.29 € |

Conseil Municipal du 11 Avril 2016

| Libellé | Fonctionnement | | Investissement | | Ensemble | |
|-----------------------------|---------------------|-----------------------|---------------------|--|---------------------|-----------------------|
| | Dépenses ou déficit | Recettes ou excédents | Dépenses ou déficit | Recettes ou excédents définitifs tels que résumés ci-dessus, | Dépenses ou déficit | Recettes ou excédents |
| EXCIDENT ANTERIEUR | | 175 642,49 € | | 162 880,23 € | | 338 522,72 € |
| REALISE 2015 | 54 435,97 € | 94 166,52 € | 35 096,30 € | 33 782,36 € | 89 532,27 € | 127 948,88 € |
| | | | | | | |
| TOTAL | 54 435,97 € | 269 809,01 € | 35 096,30 € | 196 662,59 € | 89 532,27 € | 466 471,60 € |
| RESULTAT DE CLOTURE | | 215 373,04 € | | 161 566,29 € | | 376 939,33 € |
| RESTES A REALISER | | | | | | |
| RESULTATS DEFINITIFS | | | | | | |

Délibération N°2016-022
Approbation du compte de gestion M49 de Mr le Receveur

Le compte de gestion M49 2015 de Mr le Receveur Municipal est approuvé à l'unanimité.

Délibération n°2016-023
Délibération Affectation de résultat M49

Après avoir entendu le compte administratif M49 2015

- Considérant que les écritures sont régulières
- Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice
- Constatant que le compte administratif présente :
 - **un excédent d'exploitation de 215 373.04 €**
 - **un excédent d'investissement de 161 566.29 €.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'affecter ainsi qu'il suit les excédents 2015 - M 49 :

- 215 373.04 € à l'article 002 excédent d'exploitation reporté.
- 161 566,29 € à l'article 001, excédent d'investissement reporté

Délibération n°2016-024
Délibération Affectation de résultat M14

Après avoir entendu le compte administratif 2015

- Considérant que les écritures sont régulières
- Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice
- Constatant que le compte administratif présente :
 - **un excédent de fonctionnement de 452 525.61**
 - **un excédent d'investissement de 9 255.78 €**

Conseil Municipal du 11 Avril 2016

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- 100 000.00 € à l'article 1068,
- 352 525.61 € à l'article 002, excédent de fonctionnement reporté

Décide d'affecter le résultat d'investissement comme suit :

- 9 255.78 € au 001

Délibération 2016-025 Budget M14

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, le budget primitif 2016 présenté par le Maire. Il s'équilibre comme suit :

| | |
|------------------------------|----------------|
| Dépenses de fonctionnement : | 1 037 779.61 € |
| Recettes de fonctionnement : | 1 037 779.61 € |
| Dépenses d'investissement : | 995 284.61 € |
| Recette d'investissement : | 995 284.61 € |

Délibération n°2016-026 Budget M49

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, le budget primitif 2016 présenté par le Maire. Il s'équilibre comme suit :

| | |
|------------------------------|--------------|
| Recettes de fonctionnement : | 297 725.44 € |
| Dépenses de fonctionnement : | 297 725.44 € |
| Dépenses d'investissement : | 194 275.19 € |
| Recettes d'investissement : | 194 275.19 € |

Délibération N°2015-027 Vote des taux d'imposition

Le Conseil Municipal, au vu des contraintes budgétaires imposées par la diminution des dotations de l'Etat, après avoir délibéré, décide à l'unanimité d'augmenter les taux d'imposition pour l'année 2016 de 1,00 % sur l'ensemble des taxes.

Cependant, il doit être précisé qu'en raison des futures fusions décidées par M. le Préfet, la loi impose l'harmonisation des taux de l'intercommunalité pour toutes les communes adhérentes. Pour que le lissage des taux puisse s'effectuer lors de la création de la future intercommunalité, il est nécessaire d'augmenter le taux de la taxe foncière bâtie levé par l'intercommunalité de 6 points. Afin que cette augmentation soit presque sans conséquence pour l'administré, les élus de Lézan ont décidé de baisser les taux de la commune de 6 points. La somme correspondant à cette baisse sera reversée par Alès Agglomération par le biais de l'attribution de compensation.

Conseil Municipal du 11 Avril 2016

Afin de préserver l'équilibre financier de leurs administrés, le Conseil Municipal approuve cette décision et décide des taux suivants :

Les nouveaux taux applicables sont :

Taxe d'habitation : 9.19 %

Taxe foncier bâti : 8.82 %

Taxe foncier non bâti : 56.70 %

Mme AUBRUN Maryline retardataire excusée prend part au débat du Conseil Municipal.

Délibération N°2016-028 ***Cimetière : tarifs des concessions***

Le conseil municipal, sur le rapport d'Eric TORREILLES, Maire de Lézan

VU Le code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2223 et R.2223,

VU Le règlement du cimetière situé sur la commune de Lézan,

CONSIDERANT Que la ville souhaite créer des tarifs pour les concessions d'une durée de 15ans et de 30 ans renouvelables,

CONSIDERANT Que pour tenir compte des investissements à venir et des charges d'entretien du cimetière, il y a lieu de réviser les tarifs en vigueur des concessions,

Un tour de table, ou chaque élu a pu s'exprimer, a lieu. Certains considèrent que l'augmentation est fondée, d'autres pensent qu'elle est trop conséquente.

APRES EN AVOIR DELIBERE : DECIDE : Par 3 voix contre – 0 abstention – et 14 voix pour

Article 1 : d'adopter les nouveaux tarifs ci-dessous :

- Concession de 15 ans /2,5m² : 150 €
- Concession de 30 ans /2,5m² : 300 €
- Columbarium avec une concession de 15 ans : 225 €
- Columbarium avec une concession de 30 ans : 450 €
- Caverne avec une concession de 15 ans : 225 €
- Caverne avec une concession de 30 ans : 450 €
- Droit de séjour en caveau provisoire au-delà de 15 jours: 25 €/ jour

Article 2 : ces tarifs seront applicables à compter du 1^{er} mai 2016.

Article 3 : Ces tarifs seront réévalués chaque année de la hausse de l'indice du cout de la construction fixé par l'INSEE. Indice de référence 4^{ème} trimestre.

Conseil Municipal du 11 Avril 2016

Délibération N°2016-029
Animaux Domestiques : Convention Fondation Clara
capture des chats errants et règlementation

Monsieur le Maire expose au conseil l'article L211-27 du Code Rural et de la Pêche Maritime qui reconnaît et encadre la situation des colonies de chats libres. Afin de pouvoir procéder à la capture de chats non identifiés, sans propriétaire, vivant en groupe dans les lieux publics de la commune et faire procéder à leur stérilisation et à leur identification préalablement à leur relâcher dans ces mêmes lieux, il convient de conventionner avec la fondation Clara - fondation d'entreprise du Groupe SACPA - qui assurera ce service.

La prestation souhaitée est à la capture annuelle maximale de 10 chats moyennant un coût de 90.00 € TTC par chat capturé.

Le Conseil après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De souscrire la convention proposée par la Fondation CLARA dont un exemplaire sera annexé à la présente délibération.
- D'autoriser M. le Maire à signer toutes pièces nécessaires à intervenir.

Délibération N°2016-030
Traversée d'agglomération : demande de subvention DETR

M. le Maire indique qu'il convient de modifier la délibération N° 2016/010 portant sur la DETR 2016, car nous devons présenter notre demande de subvention seulement sur le premier tronçon des travaux, tels que décrits dans la notice explicative annexée à la délibération 2016/010.

Suite à l'approbation du projet d'aménagement de la traversée d'agglomération en date du 2 juin 2015 (délibération N° 2015-056) pour un montant estimatif global de 1 634 235.08 HT, M. le Maire indique que le dossier a été déposé auprès du Conseil Départemental du Gard pour instruction et demande de financement de la partie lui incombant.

Il propose au Conseil de solliciter une subvention auprès de l'État dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2016 pour un montant de 544 575.00 € HT correspondant au premier tronçon des travaux.

Le conseil après avoir délibéré :

- Autorise M. le Maire à signer toutes pièces utiles et à intervenir afférentes à ce projet
- Autorise M. le Maire à solliciter une subvention auprès de l'État au titre de la DETR 2016.
- Approuve le plan de financement prévisionnel suivant :
 - o Etat DETR 40 % 217 830.00 € HT
 - o Conseil Général 30 %..... 163 372.50 € HT
 - o Commune Emprunt 30 %.. 163 372.50 € HT

Délibération N°2016-031
Adhésion à la charte Relais Loisirs Handicap

Mme CARRASCO rappelle au Conseil la charte pour l'accueil des enfants handicapés fréquentant l'accueil de loisirs sans Hébergement (ALSH) « les Enfantillages ». Il convient de procéder à son renouvellement pour 2016 pour bénéficier de l'aide et l'accompagnement des enfants porteurs de handicap.

Le coût de l'adhésion collective est de 100.00 €.

Le coût de l'adhésion pour les services complémentaires est de 80.00 €.

Le Conseil, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de renouveler les adhésions pour un coût global de 180.00 €.

Informations

Achat de terrain au Conseil Départemental : M. le Maire expose au Conseil que le Conseil Départemental propriétaire des infrastructures ferroviaires traversant la commune de Lézan, notamment dans la partie sise lieudit « les Camboux » consent :

- à céder à la commune environ 3 700 m² à prendre sur la parcelle cadastrée Section AD, numéro 2098, d'une contenance totale de 02ha 05a 07ca moyennant le prix de 1.00 € HT le m².

- à signer une convention d'occupation temporaire avec la commune pour la mise à disposition du terrain sis lieudit « Les Camboux », au droit du croisement entre la RD 124 et la voie ferrée.

Le Conseil Départemental élabore le projet : document d'arpentage, délibération du Conseil Départemental, et projets d'acte de vente et convention.

Le Conseil Municipal sera appelé à valider la cession et la convention lors d'un prochain conseil.

Défibrillateur : Mme Aubrun informe le Conseil de l'achat prochain d'un défibrillateur par le CCAS.

Cet équipement sera placé à l'extérieur du Foyer Communal. Une réunion sera organisée pour informer les associations et le public de son utilisation.

Sentiers de randonnée : M. Saint Pierre a été nommé élu référent pour les chemins de randonnée auprès d'Alès Agglomération.

Remerciements

Les familles Granier et Saint-Pierre remercient les membres du Conseil pour leurs témoignages de sympathie.

Conseil Municipal du 11 Avril 2016

Les riverains et commerçants de l'Allée de la Gare remercient le Conseil pour l'élagage des platanes.

Questions Diverses

Nouvelle région : une consultation citoyenne des acteurs institutionnels et du public est en cours pour nommer la nouvelle région.

Séance levée à 23 h 00

Délibérations prises dans la séance du 11/04/2016

| | |
|----------|---|
| 2016-019 | M14 : Compte Administratif |
| 2016-020 | M49 : Compte administratif |
| 2016-021 | M14 : Approbation compte de gestion |
| 2016-022 | M49 : Approbation compte de gestion |
| 2016-023 | M49 : Affectation de résultat |
| 2016-024 | M49 : Vote du budget 2016 |
| 2016-025 | M14 : Affectation de résultat |
| 2016-026 | M14 : Vote du budget primitif 2016 |
| 2016-027 | Vote des taux d'imposition 2016 |
| 2016-028 | Cimetière : tarif des concessions |
| 2016-029 | Animaux domestiques : Convention Fondation Clara capture des chats errants et réglementation |
| 2016-030 | Traversée du Village : demande de subvention DETR |
| 2016-031 | Adhésion à la charte relais loisirs handicap |

Conseil Municipal du 11 Avril 2016

Signatures des membres présents à la séance du 11/04/2016

Eric TORREILLES

ASTIER Jean Louis

AUBRUN Maryline

BERBON Evelyne

BIGNOLLES Martine

BONNAURE Eva

CARRASCO Sylvie

DURAND Philippe

FERNANDES Annie

FRAISSE Bruno

LEVAILLANT Jean Pierre

LINSSOLAS Anne

MANOEL Stéphane

ROBLIN Christine

SAINT PIERRE Eric

TRILLON Christian

VEYRAT Bernard